

REGLEMENT FLOAT TUBE ETANG DE LA DORE

2025

La pêche en float tube est autorisée sur l'étang de la Dore deux week-end par mois suivant le calendrier ci-dessous et sur réservation.

Mise à l'eau

Les float tube doivent être mis à l'eau en un seul point bien déterminé : poste carpiste N°1

Zone de pêche

La zone accessible à la pêche en float tube se situe du côté de l'autoroute sans dépasser le milieu de l'étang.

Des repères matérialisent cet espace.

Carte de pêche

Seules les cartes énumérées ci-dessous permettent de pratiquer la pêche en float tube :

- Carte Interfédérale
- Carte Personne Majeure
- Carte Découverte femme
- Carte Personne Mineure
- Carte Découverte moins de 12 ans
- Carte hebdomadaire

La carte journalière n'est pas valable

Mode de pêche

Seule la pêche aux leurres sera autorisée en NO KILL.

L'épuisette est recommandée. La gaffe est interdite

Réservation

Pas plus de 5 float tube en même temps sur l'étang

Réservation uniquement par SMS au 06.63.10.77.55 – attendre l'accord par retour de SMS

Sécurité

L'AAPPMA recommande le port du gilet de sauvetage et ne saurait en aucun cas engager sa responsabilité en cas d'accident

Durant les mois de janvier, Novembre et décembre 2025 la pêche au float tube est autorisée Tous les weekend.

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
03/08 au 04/07 10/05 au 11/04	07/06 au 08/06 14/06 au 15/06	Période estivale	Période estivale	06/09 au 07/09 13/09 au 14/09
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER 2026	
04/10 au 05/10 11/10 au 12/10	Autorisée tous les weekends	Autorisée tous Les weekends	Autorisée tous Les weekends	